



CONTRIBUTIONS À UN PARTI ENREGISTRÉ OU À UNE ASSOCIATION ENREGISTRÉE DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS

- À remplir par tout agent enregistré ou ex-agent enregistré d'un parti enregistré ou, selon le cas, par l'agent de circonscription ou ex-agent de circonscription d'une association enregistrée. En cas de décès de l'agent enregistré ou de l'agent de circonscription, cette tâche incombe respectivement à l'agent principal du parti ou à l'agent financier de l'association.
- Il faut faire parvenir un exemplaire de ce formulaire dûment rempli à la Direction des organismes de bienfaisance, Agence du Revenu du Canada, Ottawa ON K1A 0L5. La déclaration doit être produite au plus tard :
 - le 30 juin de l'année suivant la période visée par la déclaration, dans le cas d'un parti enregistré; ou
 - le 31 mai de l'année suivant la période visée par la déclaration, dans le cas d'une association enregistrée.
- Une copie de chaque reçu signé par l'agent enregistré ou par l'agent de circonscription pour les contributions monétaires faites au parti enregistré ou à l'association enregistrée au cours de la période visée par la déclaration doit être conservée par l'agent enregistré ou par l'agent de circonscription jusqu'au dernier jour de la période de deux ans qui suit la fin de la dernière année civile à laquelle le reçu se rapporte. Ce double doit être disponible pour inspection pendant ce temps.

Identification (en lettres moulées)

Nom du parti enregistré ou de l'association enregistrée	
Adresse du parti enregistré ou de l'association enregistrée	
Nom de l'agent enregistré ou de l'agent de circonscription	Adresse de l'agent enregistré ou de l'agent de circonscription

Période visée par la déclaration

De : (cocher (✓) la bonne case et inscrire la date)

1. la journée suivant la fin de la période visée par la dernière déclaration, si une telle déclaration a été produite par un agent enregistré ou par un agent de circonscription, (ou)

2. celle de la nomination de l'agent enregistré ou de l'agent de circonscription

Année	Mois	Jour
_ _	_	_

À : la moins récente des dates suivantes (cocher (✓) la bonne case et inscrire la date)

a) le 31 décembre (indiquer l'année),

Année	Mois	Jour
_ _	12	31

(ou)

b) la date où l'agent enregistré ou l'agent de circonscription a quitté ses fonctions ou est décédé.

Année	Mois	Jour
_ _	_	_

Contributions reçues

Avant de remplir cette partie, veuillez lire la circulaire d'information 75-2 de l'Agence du revenu du Canada.

(1)

Total des contributions monétaires reçues au cours de la période visée par cette déclaration : \$

(2)

Total du montant admissible des contributions monétaires reçues pour lesquelles des reçus officiels ont été délivrés aux fins de l'impôt sur le revenu : \$

(3)

Différence : Si le montant à (1) est plus élevé que le montant à (2), veuillez joindre une conciliation. \$

Questions

1. Si des reçus de remplacement ont été délivrés pour des reçus abîmés, ou si des reçus ont été par ailleurs annulés, tous les reçus originaux ont-ils été retournés à l'agent enregistré ou à l'agent de circonscription? Oui Non

Dans la négative, veuillez préciser :

2. Si des doubles des reçus ont été délivrés, l'ont-ils été, dans tous les cas, au donateur original? Oui Non

Dans la négative, veuillez préciser :

Attestation

Je, _____ certifie par les présentes que je n'ai pas délivré de reçus
Nom de l'agent enregistré ou de l'agent de circonscription

officiels aux fins de l'impôt pour des biens et (ou) des services et que les renseignements donnés dans cette déclaration de renseignements et dans tous les documents ci-joints sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature de l'agent enregistré ou de l'agent principal au nom de l'agent enregistré décédé ou de l'agent de circonscription ou de l'agent financier au nom de l'agent de circonscription décédé.	N° de téléphone (résidence)	N° de téléphone (bureau)	Date